

TARIFS TAXE DE SEJOUR 2019

STATION DE FONT-ROMEUE

Le tarif annuel de la Taxe de Séjour comprend la taxe départementale additionnelle

CATEGORIES	TARIFS ANNUELS
Palaces	3.00€
Hôtel de Tourisme 5*	1.50 €
Résidence de Tourisme 5*	
Meublé de Tourisme 5*	
Hôtel de Tourisme 4*	0.85 €
Résidence de Tourisme 4*	
Meublé de Tourisme 4*	
Hôtel de Tourisme 3*	0.65 €
Résidence de Tourisme 3*	
Meublé de Tourisme 3*	
Hôtel de Tourisme 2*	0.55 €
Résidence de Tourisme 2* / Meublé de Tourisme 2*	
Villages de vacances 4 et 5*	
Hôtel de Tourisme 1*	0.45 €
Résidence de Tourisme 1* / Meublé de Tourisme 1*	
Village de vacances 1,2 et 3* / Chambres d'hôtes	
Terrains de campings et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24H	0.45 €
Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2* et tout terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement et gîte (hors taxe départementale additionnelle)	5%